# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015 1.2

#### ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

**MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 10 avril 2014 et suite au renouvellement général du conseil municipal, l'assemblée avait déterminé la nature et la composition des commissions, composition qui a respecté le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

A la suite de la démission de Nicolas FAYETTE, il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales au sein desquelles il siégeait.

Il est proposé que Nicolas FAYETTE soit remplacé dans les conditions suivantes :

- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable : **Andrée RICCETTI** ;

- Vie associative et action culturelle : **Guy CONSTANT** ;

- Vie scolaire-Citoyenneté : **Guillaume LARGERON**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.